Nations Unies S/PV.9512

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9512e séance
Mardi 19 décembre 2023, à 10 heures
New York

Président :	M. De La Gasca	(Équateur)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Émirats arabes unis	Mme Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Broadhurst Estival
	Gabon	Mme Ngyema Ndong
	Ghana	Mme Oppong-Ntiri
	Japon	Mme Shino
	Malte	Mme Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	Mme Baeriswyl

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2023/932)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

23-41047 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de condoléances à la suite du décès de S. A. le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït

Le Président (*parle en espagnol*) : Au début de la séance, j'invite, à la demande de la délégation des Émirats arabes unis et au nom des membres du Conseil de sécurité, toutes les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence afin d'exprimer les condoléances et la sympathie du Conseil au Gouvernement et au peuple koweïtiens à l'occasion du décès de l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2023/932)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/1000, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/932, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2717 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^me^ Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du représentant de la République démocratique du Congo à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité félicitent la délégation française pour les efforts inlassables qu'elle a déployés en vue de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2717 (2023), qui proroge le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous saluons également les contributions positives apportées par d'autres délégations en faveur de la cause africaine durant les négociations sur la résolution. Nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à la Mission permanente de la République démocratique du Congo pour son appui et sa coopération efficace.

Les membres africains du Conseil de sécurité ont voté pour cette résolution parce que nous estimons qu'elle est le fruit des efforts déployés par le rédacteur pour rapprocher les points de vue largement divergents exprimés au cours des négociations sur de nombreuses questions en République démocratique du Congo qui ont une incidence directe sur le mandat de la MONUSCO, telles que les droits humains, les groupes armés et l'appui régional, entre autres.

Tout en nous félicitant de l'engagement du Conseil à proroger en temps voulu le mandat de la MONUSCO, nous savons également que le libellé relatif à certains aspects essentiels de la résolution qui vient d'être adoptée – en particulier en ce qui concerne le niveau et la portée du soutien logistique et opérationnel que la MONUSCO devrait être autorisée à fournir aux forces régionales – a fait l'objet d'un examen minutieux au cours des négociations et a été fortement affaibli en conséquence. Dans le contexte du retrait imminent de la MONUSCO et des

activités de transition qui y sont associées, les membres africains du Conseil de sécurité tiennent à souligner que les forces régionales, y compris la nouvelle mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe, représentent un outil efficace pour l'imposition de la paix en République démocratique du Congo, d'autant plus que les groupes armés et terroristes poursuivent leurs actes de terreur incessants contre la population congolaise. Nous pensons que les limites imposées au soutien apporté par la MONUSCO aux forces régionales vont à l'encontre des efforts régionaux visant à consolider la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

Les membres africains du Conseil de sécurité réaffirment néanmoins leur ferme conviction de la primauté d'une solution politique en République démocratique du Congo. À cet égard, nous soulignons que pour inverser la tendance en ce qui concerne la situation catastrophique sur le plan humanitaire et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, il faut une approche régionale intégrée et un engagement politique ferme de la part des parties prenantes concernées, notamment le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur une autre question qui revêt une grande importance. Alors qu'il est confronté à de graves problèmes sur le plan économique et de la sécurité et en matière d'infrastructures, le Gouvernement de la République démocratique du Congo fait preuve d'un engagement à protéger les civils contre les violations. Même si nous pensons que les violations des droits humains et du droit humanitaire international en République démocratique du Congo, quel qu'en soit l'auteur, sont inexcusables et doivent être punies, nous sommes d'avis qu'il faut éviter d'attribuer certaines catégories de violations à l'ensemble des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). À cet égard, durant les négociations sur la résolution qui vient d'être adoptée, les membres africains du Conseil de sécurité ont insisté sur la nécessité de ne pas généraliser en présentant certaines violations commises par certains membres indisciplinés des FARDC comme des violations commises par l'ensemble des FARDC. Nous pensons que le Gouvernement congolais, par l'intermédiaire de ses forces armées, reste engagé à protéger les civils.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant l'appui ferme des membres africains du Conseil de sécurité à ce pays frère qu'est la République démocratique du Congo, ainsi qu'aux activités de la MONUSCO, qui contribuent à la stabilisation. Nous réaffirmons également l'attachement ferme des membres africains du Conseil de sécurité à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et rappelons l'importance des principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue au représentant de la République démocratique du Congo à la présente séance.

Les États-Unis sont fiers d'avoir voté pour la résolution 2717 (2023), qui répond clairement à la demande de la République démocratique du Congo de modifier le statu quo tout en maintenant la responsabilité fondamentale de la Mission de protéger les civils dans le cadre de son retrait progressif, responsable et durable. Les États-Unis se félicitent également que le Conseil ait répondu rapidement et favorablement à la demande officielle du Gouvernement pour que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) apporte un appui logistique dans le cadre des élections nationales dans le Nord-Kivu, dans le Sud-Kivu, en Ituri et dans d'autres provinces. Nous attendons maintenant du Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il veille à ce que toutes les Congolaises et tous les Congolais puissent participer effectivement aux élections en toute sécurité, quelle que soit leur affiliation politique et sans crainte de violence ou de représailles. Il incombe aux institutions congolaises de s'acquitter de leurs mandats constitutionnels en toute indépendance et avec intégrité, car c'est ce que le peuple congolais mérite et attend d'elles.

Toutefois, nous savons que la démocratie ne s'arrête pas aux urnes ; en fait, c'est la suite qui importe réellement. Tout en appuyant les efforts du Conseil visant à étendre l'appui électoral de l'ONU à la République démocratique du Congo, nous appelons également tous les acteurs politiques et tous les segments de la société à respecter la volonté du peuple et à coopérer activement, dans un esprit constructif et pacifique, quel que soit le résultat des élections.

Les jours et les mois à venir seront décisifs pour le pays et pour la MONUSCO. Les membres du Conseil suivront de très près les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour assumer la pleine responsabilité de la protection des populations civiles au fur et à mesure qu'avance le processus de retrait de la MONUSCO. En œuvrant de concert, la République

démocratique du Congo et la MONUSCO peuvent mettre un terme, durablement et dans la dignité, à plus de deux décennies de maintien de la paix et ouvrir un nouveau chapitre de paix et de prospérité pour le pays et son peuple. Les États-Unis félicitent la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Keita, et son équipe pour avoir continué à mettre en œuvre le mandat de la MONUSCO face à de lourds défis. Nous nous réjouissons de continuer à apporter notre appui ferme à la Mission au cours de l'année à venir.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au représentant de la République démocratique du Congo à cette séance.

Étant donné que c'est la dernière fois que ma délégation prend la parole devant le Conseil de sécurité en rapport avec la situation en République démocratique du Congo et le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), je voudrais remercier sincèrement le rédacteur des efforts qu'il a déployés pour faire avancer le processus de négociation en étroite consultation avec la République démocratique du Congo. Nous remercions également tous les membres du Conseil de leur participation constructive, qui a permis de parvenir à ce résultat.

La résolution 2717 (2023) tient compte de nos principales préoccupations concernant le processus de transition, qui sera une tâche très difficile. Le départ de la MONUSCO doit se faire de manière responsable, tout en évitant les risques de nouvelles violences contre la population. Nous soulignons qu'il faut assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la MONUSCO tout au long du processus de retrait. Nous réaffirmons la nécessité de garantir une bonne coordination des processus de transition et de retrait avec les pays voisins et les acteurs régionaux concernés. Nous nous félicitons que le texte adopté prenne ces facteurs en considération. Le Brésil réaffirme son attachement à la paix, à la stabilité et au développement en République démocratique du Congo et assure toutes les parties prenantes de son soutien constant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo et au nom du peuple congolais, nous tenons à remercier très sincèrement le Conseil de sécurité, d'abord pour avoir accédé à notre demande, faite en un temps record, d'étendre le soutien logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aux provinces de la République démocratique du Congo qui n'étaient pas initialement couvertes par son mandat actuel, afin de rendre effectif le processus électoral en cours, qui aujourd'hui est arrivé à l'étape de la fin de la campagne et du début du processus électoral proprement dit, qui permettra aux Congolaises et aux Congolais de se rendre aux urnes demain.

Nous tenons également à remercier les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général, pour les efforts qui ont été menés, et plus particulièrement aussi la France, les membres africains du Conseil et tous les pays partenaires, membres du Conseil de sécurité, avec lesquels nous avons travaillé en étroite coopération pour rendre possible l'adoption, ce jour, de la résolution 2717 (2023), qui consacre la mise en œuvre du dispositif qui a été accepté de commun accord entre les Nations Unies et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, en vue du retrait de la MONUSCO.

La séance est levée à 10 h 20.